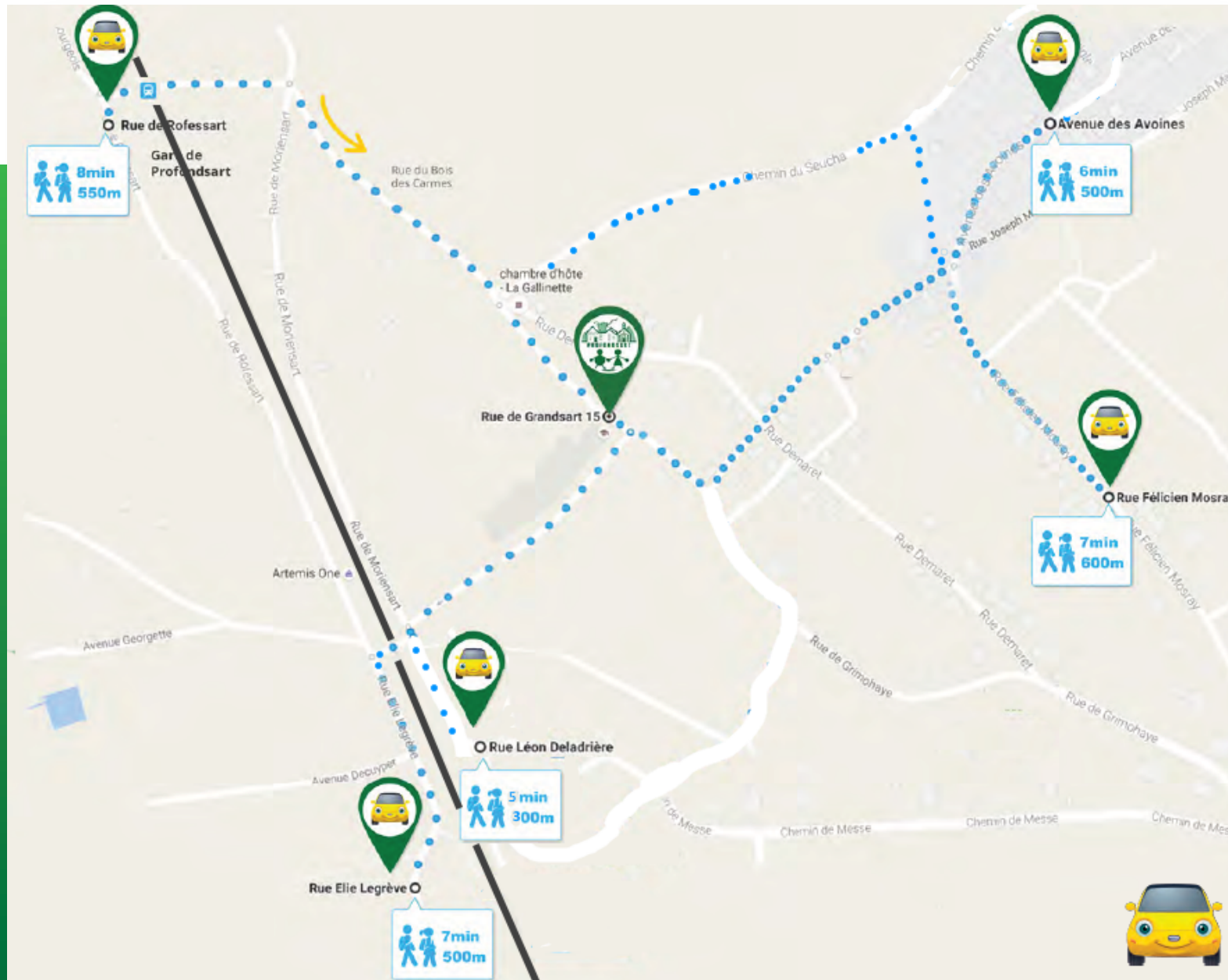
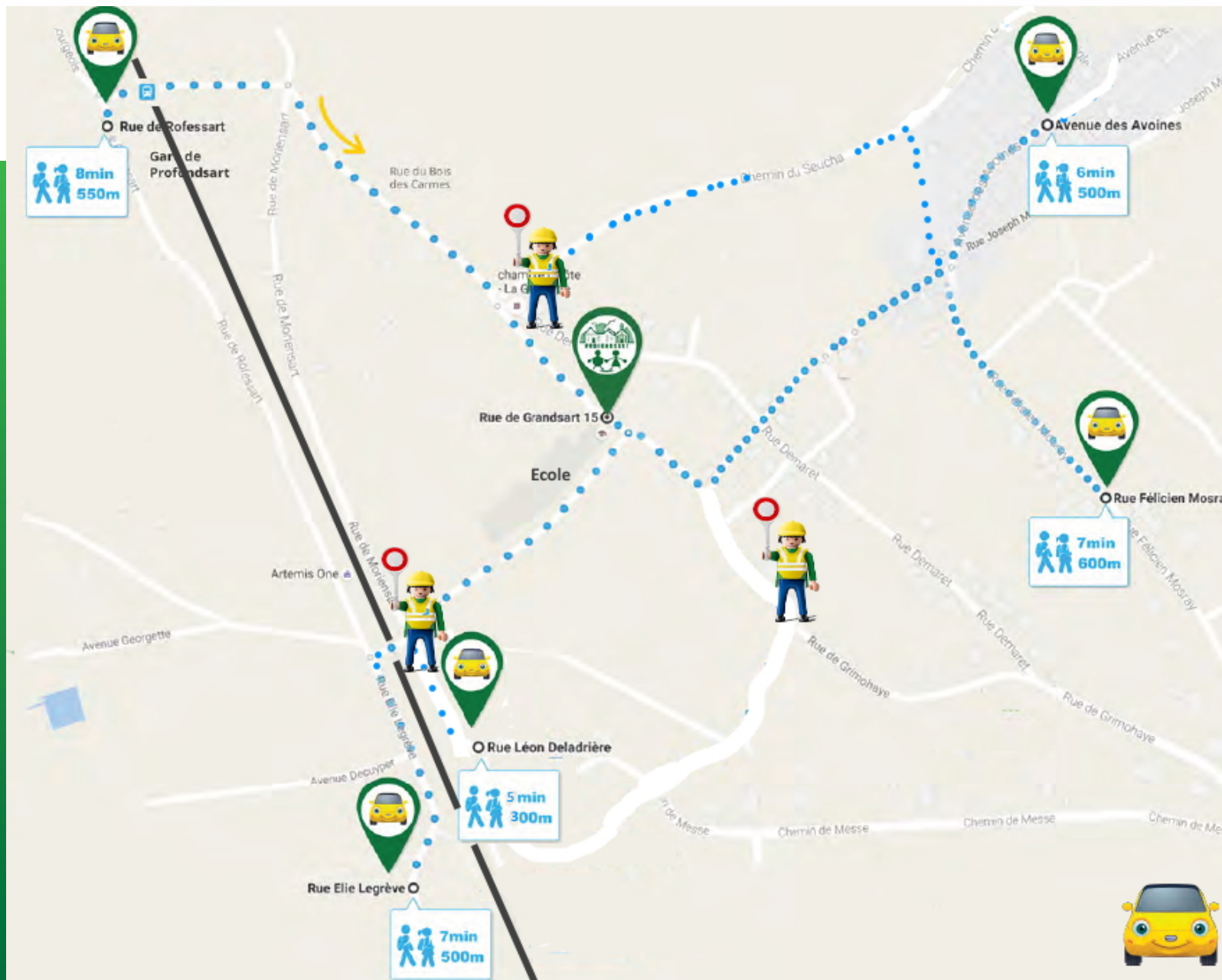


# Plan "Parking Malin \*"






\*Ces endroits sont renseignés à titre indicatif. Cette information n'engage nullement la responsabilité de l'école ni de l'Association de Parents. Chacun se doit de respecter le code de la route.

# Plan "À pied à vélo"





## Où pouvez-vous vous arrêter pour déposer vos enfants?

-  stationnement autorisé
-  arrêt autorisé
-  stationnement interdit

Afin d'appliquer correctement les règles de circulation, il convient de bien comprendre la différence entre l'arrêt et le stationnement. Le terme "**VÉHICULE À L'ARRÊT**" désigne un véhicule immobilisé pendant le temps requis pour l'embarquement ou le débarquement de personnes ou de choses. Le terme "**VÉHICULE EN STATIONNEMENT**" désigne un véhicule immobilisé au-delà du temps requis pour l'embarquement ou le débarquement de personnes ou de choses.

Pensez au parking malin...

